

Deloitte.



A. SAAIDI ET ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

**SOCIETE DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Aux actionnaires de la Société

DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA

Km 7, Route de Rabat Aïn Sebâa
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 (et de son décret d'application) et la loi 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1.1. Contrat d'assistance administrative, commerciale, technique et/ou comptable au profit de la société KAMAM SCI :

- **Date de signature :** 2017 ;
- **Objet du contrat :** Assistance administrative, commerciale, technique et/ou comptable de la société Kamam SCI, détenue par votre Société à hauteur de 99,99% ;
- **Durée du contrat :** Indéterminée ;
- **Délai de paiement :** Date de l'arrêté définitif des comptes annuels ;
- **Montant comptabilisé en produits par votre Société en 2017 :** MAD 2 209 000,00 HT ;
- **Sommes reçues au cours de l'exercice 2017 :** Néant ;
- **Solde de la créance au 31 décembre 2017 :** MAD 2 650 800,00 ;
- **Administrateur concerné :** Mr. Anas SEFRIOUI.

1.1.2. Contrat d'assistance administrative, commerciale, technique et/ou comptable au profit de la société Marina Blanca :

- **Date de signature :** 2017 ;
- **Objet du contrat :** Assistance administrative, commerciale, technique et/ou comptable de la société Marina Blanca, détenue par votre Société à hauteur de 50% ;
- **Durée du contrat :** Indéterminée ;
- **Base de facturation :** 5% du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par Marina Blanca ;
- **Délai de paiement :** Date de l'arrêté définitif des comptes annuels ;
- **Montant comptabilisé en produits par votre Société en 2017 :** MAD 5 000 000 ,00 HT ;
- **Sommes reçues au cours de l'exercice 2017 :** Néant ;
- **Solde de la créance au 31 décembre 2017 :** MAD 6 000 000,00 ;
- **Administrateur concerné :** Mr. Anas SEFRIOUI.

1.1.3. Cautions consenties par votre Société au profit des sociétés du groupe :

Votre Conseil d'Administration a autorisé le Président à donner des cautions d'un montant maximum de quatre milliards de dirhams au profit des organismes bancaires et de crédit en garantie des emprunts et engagements souscrits par votre Société et/ou ses filiales. A ce titre, votre Société a consenti une caution détaillée comme suit :

Filiales	Banque bénéficiaire	Cautions consenties (en MAD)
KAMAM	BP	150 000 000,00
Total		150 000 000,00

Ces cautions n'ont pas fait l'objet de rémunération au titre de l'exercice 2017.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

2.1. Cautions données ou reçues :

Le Conseil d'Administration a autorisé le Président à donner des cautions d'un montant maximum de quatre milliards de dirhams au profit des organismes bancaires et de crédit en garantie des emprunts et engagements souscrits par les filiales du Groupe. A ce titre, votre Société a consenti des cautions en faveur des filiales suivantes :

Filiales	% de détention	Banque bénéficiaire	Cautions consenties (en MAD)
CITA	99,87%	BMCE	40 000 000,00
AL MAKANE AL JAMIL	100%	BMCE	20 000 000,00
Total			60 000 000,00

Ces cautions n'ont pas fait l'objet de rémunération au titre de l'exercice 2017.

2.2. Contrats d'assistance et de services :

2.2.1. Prestations de services non rémunérées avec les sociétés du groupe (non écrite):

Les services rendus par Douja Promotion Groupe Addoha aux sociétés du groupe, ci-après, sur les plans administratif, commercial, technique et/ou comptable n'ont pas fait l'objet de rémunération au titre de l'exercice 2017 et des exercices antérieurs :

- **Cap Spartel**, détenue par votre Société à hauteur de 49,99% ;